

FR

**COMMISSION PRÉPARATOIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU
REGISTRE INTERNATIONAL POUR LE MATÉRIEL ROULANT
FERROVIAIRE CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE DE
LUXEMBOURG**

UNIDROIT 2022
PrepCom/11/Doc. 1 rév. 2
Original: anglais
octobre 2022

11^{ème} session
Rome et en distanciel, 29-30 novembre 2022

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

1. Ouverture de la session et accueil par les secrétaires généraux de l'OTIF et d'UNIDROIT
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Rapport sur les derniers développements (rapport oral des Présidents de la Commission préparatoire)
4. Déclarations des membres et observateurs participant à la session
5. Rapport final du Groupe de négociation mis en place lors de la 10^{ème} session de la Commission préparatoire (Prep. Comm. Rail/11/Doc 2)
6. Approbation de : la proposition de changement de contrôle du Registrar désigné Regulis S.A. de SITA BV à *ISC Atlantic Services Inc*; des amendements conséquents aux Contrats pour le fonctionnement du Registre négociés par le Groupe de Négociation; la cession du *Master Services Agreement*, du *Software Security Agreement* et du *Deed of Business Continuity* de SITA Ireland à ERS
7. Information sur le projet de Règlement actualisé du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire (présentation orale par le Groupe de travail ferroviaire)
8. Informations sur les Règles types préparées par le groupe d'experts établi par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (PIRRS) (présentation orale)
9. Divers et clôture de la session

ANNOTATIONS**Point n°1 Ouverture de la session**

1. La session sera organisée conjointement par UNIDROIT et l'OTIF, sous la forme d'une réunion en personne dans les locaux d'UNIDROIT (Via Panisperna, 28 - Rome, Italie).
2. La langue de travail de la Commission préparatoire est l'anglais. Une traduction simultanée sera assurée en français.
3. Les sessions se dérouleront comme suit: **de 14h00 CET à 18h00 le 29 novembre et de 10h00 à 12h00 le 30 novembre**. Il est provisoirement prévu de traiter les points 1 à 6 le premier jour, et les points 7 à 9 le deuxième jour de la session. Veuillez noter que cet horaire est soumis à la décision des Présidents.